



**CONSEIL D'ADMINISTRATION – SEANCE EN DATE DU 8 AVRIL 2013
PROCES-VERBAL DE REUNION**

Convoqué le 4 mars 2013, le Conseil d'Administration s'est réuni le 8 avril 2013 à 14h00 à la Maison internationale universitaire, 9 rues Kessler à Clermont-Ferrand. Il s'est terminé à 16h00.

Président de séance : René SOUCHON, Président du Conseil régional d'Auvergne

Secrétaire de séance : Frédéric DENEUX, Directeur du CRAIG

ETAIENT PRESENTS :

MEMBRES DU GIP (Voix délibérative)

- Pierre RICARD, Secrétaire Général pour les Affaires Régionales
- Jean-Pierre MARCON, Vice-Président du Conseil général de Haute-Loire
- Dominique GIRON, Vice-Présidente du Conseil général du Puy de Dôme
- Patrick DEGRANGE, Vice-Président de l'Agglomération de Moulins
- Jean-Paul NICOLAS, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac
- Gérard DIEBOLD, Délégué communautaire de la Communauté d'Agglomération Clermontoise
- Jean-Pierre MONCILOVIC, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Montluçonnaise
- Raymond POURCHON, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Vichy Val d'Allier
- Yves BRETONNET, Institut géographique et forestier national (IGN)

Etaient excusés et ayant donné pouvoir pour la séance :

- Alain DENIZOT, Vice-Président du Conseil général de l'Allier
- Louis GALTIER, Vice-Président du Conseil général du Cantal
- Michel-JOUBERT, Vice-Président du Conseil général de Haute-Loire

Absent non excusé :

- Bernard PIERRE, Vice-président de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay

AUTRES PARTICIPANTS : (Voix consultative)

- Jean-Michel BOSSARD, Directeur général des services du Conseil régional d'Auvergne
- Jean-Claude GARRET, Chargé de mission TIC - SGAR Auvergne
- Dominique THON, Représentant d'Hervé VANLAER Commissaire du gouvernement (DREAL Auvergne)
- François Xavier ROBIN, Responsable de la mission géomatique, statistiques et données (DREAL Auvergne)
- Annie LAMETERY, Contrôleur d'Etat - DGFIP
- Joëlle BEUZIT - DGFIP
- Frédéric DENEUX, Directeur du CRAIG
- Magali LEROY, Agent comptable du GIP - CRAIG
- Sébastien GAILLAC, Chargé de mission ANT et SIG - CRAIG
- Sandrine TOUS, Chargée de mission géomatique - CRAIG
- Landry BREUIL, Administrateur infrastructure de géodonnées - CRAIG
- François TEPPAZ-MISSON, Chargé de mission TIC - Conseil régional d'Auvergne
- Chantal MERCIER, Directrice de l'informatique et de la logistique - Conseil général de Haute-Loire
- Christophe CELLARIER, Chef du service prospective et TIC (Conseil général du Cantal)
- Rémi VASSAL, Chargé de mission (Conseil général du Cantal)
- Gérard GIRAUD, DGEP - Conseil général du Puy de Dôme
- Jean-Pierre COTTAZ, Directeur Général des Services - CABA
- Albert STEPHAN, Responsable SIG - Communauté d'Agglomération Clermontoise
- Nicolas LALEURE, Responsable SIG - Communauté d'Agglomération de Vichy Val d'Allier
- Jean-Claude HUGUENY, Directeur territorial Auvergne - ERDF
- Jean-Pierre MOREAU, Responsable Régional cartographie - ERDF

Etait excusée :

Sophie ROGNON, Directrice de la mission développement numérique - Conseil régional d'Auvergne

1 - Changement de Présidence

1.1 - Mise en place du Président du Conseil régional

Conformément à l'article 25 des statuts du GIP qui précise que « Le Président du Conseil d'administration est, de droit, soit le représentant de l'Etat dans la région, soit le Président du Conseil Régional. Ils assurent en alternance, par période de deux ans, la présidence du GIP », Monsieur René SOUCHON, Président du Conseil régional Auvergne, succède à M. le Préfet Eric DELZANT, actuel Président du CRAIG et arrivant au terme de son mandat.

1.2 - Délégation de signature

Conformément à l'article 25 de la convention constitutive du GIP, il est proposé de déléguer la signature du Président du CRAIG à M. Frédéric DENEUX, Directeur du groupement, et à M. Jean-Michel BOSSARD, Directeur Général des Services du Conseil régional d'Auvergne, pour tous les actes relatifs au fonctionnement du groupement, à l'exclusion des marchés d'un montant supérieur à 130 000 € H.T. et des actes concernant la représentation du groupement en justice.

Décision proposée :

- I. **Approuver les modalités de délégation de signature, telles que celles-ci sont détaillées dans le présent rapport.**

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration.

2 - Présentation du rapport d'activités 2012 – 1^{er} bilan des actions du CRAIG sur la période 2007-2013

2.1 - Eléments marquants 2012

Se reporter au rapport d'activités 2012 (Annexe 1).

2.2 - 1^{er} bilan des actions du CRAIG sur la période 2007-2013

Cinq projets majeurs ont marqué la période 2007-2013 :

- Création du GIP et adhésion de l'IGN

Le 12 avril 2011, le CRAIG a évolué en structure autonome, devenant le premier GIP pour le développement de l'administration électronique dédié exclusivement à l'information géographique et intégrant l'IGN.

En effet, le CRAIG est la première plate-forme de mutualisation de données comptant l'IGN parmi ses membres fondateurs, développant ainsi un partenariat exemplaire et unique en France. Ce rapprochement a permis d'améliorer la qualité et la précision des données sur l'Auvergne dans un cycle de temps raccourci, tout en réalisant des économies d'argent public conséquentes. En s'appuyant sur des référentiels géographiques communs, l'IGN et le CRAIG présentent des données harmonisées au niveau national et régional permettant un aménagement du territoire cohérent et optimisé.

- Acquisition de données

Sur la période 2007-2013, le CRAIG a fait l'acquisition de données pour un montant de 1 487 884.93 € TTC. Grâce à la mutualisation entre les membres des achats au niveau régional l'économie estimée au 8 avril 2013 pour les acteurs publics est de 1 674 726.11 €.

L'exemple le plus significatif est la réalisation des orthophotographies. En août 2009 et 2010, le CRAIG a fait réaliser des prises de vues aériennes de haute précision sur les 4 départements de la région, aussi appelées orthophotographies, afin d'actualiser les bases de données de ces territoires dont la dernière actualisation datait pour certaines de 2002.

Le CRAIG et l'IGN se sont coordonnés pour qu'une seule des deux structures réalise ces prises de vue afin d'éviter une double dépense de fonds publics pour le même objet, la prise de vue de l'ensemble de la région représentant un investissement de plus de 588 000 Euros.

A noter, ce projet a également permis de constituer un nouveau Modèle Numérique de Terrain (MNT) et une prise de vue infra-rouge.

A la suite de l'avis positif du conseil d'administration du CRAIG en date du 16 novembre 2012, ces données sont désormais accessibles à tous et contribuent au développement de l'Open Data en Auvergne.

- Plate-forme d'échanges de données

Toutes les données acquises par le GIP sont aujourd'hui mises à la disposition des acteurs publics, qui disposent d'un accès privilégié à la plate-forme du CRAIG sur son site internet <http://www.craig.fr>, afin qu'ils puissent directement les utiliser au sein de leurs services.

Pour les internautes, les données sont consultables en ligne à l'adresse <http://ids.craig.fr>. La mise en ligne de cet outil offre à chacun la possibilité d'accéder à de nombreuses données géographiques concernant l'ensemble de la région.

Depuis son ouverture en 2008, la plate-forme du CRAIG a enregistré plus de 150 000 visites. Aujourd'hui, plus de 300 organismes publics de la région bénéficient de ces services, soit plus de 400 utilisateurs.

- Animation régionale

Dans le cadre de son rôle d'animateur auprès des collectivités pour favoriser le développement des SIG dans les territoires, le CRAIG a organisé les [6èmes Rencontres des dynamiques régionales en information géographique](#) les 9 et 10 juin 2011 au Centre des Congrès (Polydôme) de Clermont-Ferrand, sur le thème "information géographique et coopération territoriale". Grâce à l'appui de nombreux partenaires (IGN, Caisse des Dépôts, Europe...), elles ont rassemblé près de 300 participants venus de toute la France et des Dom-Tom.

Outre cet événement d'ampleur nationale, le CRAIG organise chaque année des journées d'information et des sessions de formation à destination des utilisateurs.

Par ailleurs, le CRAIG est amené à accompagner les organismes publics au sein de leurs services pour la mise en œuvre de leurs projets.

- Aménagement Numérique du Territoire

Dans le cadre du Schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN) Très Haut Débit en Auvergne, le CRAIG a lancé TAPIR, premier guichet en ligne de déclaration des chantiers sur les réseaux. En effet, la loi relative à la lutte contre la fracture numérique de décembre 2009 impose aux maîtres d'ouvrage de travaux d'informer de leurs programmations de chantiers sur les réseaux auprès de l'autorité compétente au niveau local.

Les déclarations sur le site permettent de disposer d'une base de données unique sur l'Auvergne à disposition des collectivités locales et gestionnaires qui interviennent sur les réseaux.

Depuis son lancement, plusieurs départements et régions se sont rapprochées du CRAIG pour obtenir les sources du site afin de le décliner sur leur territoire. Cela s'est traduit par la signature de 12 conventions de partenariat.

Depuis 2013, le CRAIG a décidé de simplifier l'accès aux sources du site en les proposant au téléchargement.

Au 31 décembre 2012, ce sont 5 régions qui ont repris TAPIR et 3 départements.

Par ailleurs, le CRAIG a accompagné les partenaires du SDTAN dans l'analyse des offres des candidats ayant répondu au dialogue compétitif pour la mise en place du Réseau d'Initiative Publique (RIP) à Très Haut Débit régional.

3 - Proposition d'actions pour la période 2014-2020

Cf. Annexe 2 : Plan d'actions 2014-2020 (version intermédiaire)

3.1 - Acquisition de données références

En termes d'acquisition de données de références il est proposé de poursuivre le programme déjà engagé sur la période 2007-2013, à savoir :

- **La réalisation des orthophotographies des départements de la région et de leurs agglomérations** selon un rythme de renouvellement de 3 ans ou 4 ans conformément au document d'objectifs de l'IGN. Cette périodicité accrue est liée à la politique agricole commune qui s'en sert de support pour les déclarations PAC. Lors de la déclaration ces données servent à identifier les surfaces admissibles aux aides de la PAC.
Comme en 2009/2010 et 2013, le CRAIG et l'IGN devront se coordonner pour éviter une double dépense. Par ailleurs compte-tenu de l'investissement que représente l'acquisition de ces orthophotographies, le CRAIG étudiera avec l'IGN s'il existe des solutions alternatives aux prises de vue aériennes pour la production des orthophotographies et satisfaire cette répétitivité accrue. Une solution plus économique pourrait être d'utiliser des images des satellites Pléiade une fois sur deux. Des tests sont actuellement effectués sur les départements de l'Allier et du Puy de Dôme qui permettront de voir concrètement si cela peut être une solution envisageable.
- **L'acquisition selon un rythme annuel des fonds de cartes SCAN 25® de l'IGN.** Ces données au 1 :25 000ème servent de support aux utilisateurs pour visualiser et localiser facilement leurs données.
- **L'acquisition annuelle des fichiers fonciers (MAJIC) de la Direction Générale des Finances Publiques.** Ces fichiers constituent la documentation littérale (ou documentation foncière) du cadastre. Ils comportent notamment des informations relatives aux propriétés bâties et non bâties, aux propriétaires et aux adresses.

Il est proposé également de poursuivre les actions engagées en faveur de la **numérisation du cadastre des communes du département de l'Allier et de la Haute-Loire** qui font l'objet d'un financement spécifiques avec les acteurs concernés.

Pour la prochaine période il pourrait être envisagé de compléter le catalogue de données de référence par l'acquisition des bases de données suivantes :

- Les résultats d'une enquête réalisée par le CRAIG en 2012 auprès des organismes publics de la région ont montré l'importance pour les acteurs de disposer d'une **base régionale sur l'occupation des sols**. A cet effet, il pourrait être proposé d'accompagner l'IGN qui a le projet de produire une couche occupation du sol grande échelle. Cette base de données pourrait permettre d'améliorer la maîtrise du foncier en Auvergne, servir de support pour l'élaboration, le suivi des trames vertes et bleues et l'élaboration des documents de planification (SCOT, PLU, Cartes communales, plaque urbaine...).
- Suite aux besoins exprimés de nombreux utilisateurs il apparaît important de réfléchir à **l'acquisition d'autres fonds cartographiques produit par l'IGN** notamment les différentes échelles de SCAN®. Ces fonds permettraient aux utilisateurs de choisir un fond cartographique mieux adapté à leur zone de travail (France, région, département...).

- En lien avec les différentes Directions Départementales des Territoires (DDT) de la région Auvergne il pourrait être proposé **de constituer une base de données régionale sur les documents d'urbanisme** (PLU, Cartes communales, Prescriptions surfaciques) conforme au standard établi par la COVADIS*.

Les spécifications, les priorisations de l'ensemble des acquisitions de données pourraient être définies dans le cadre d'un **comité régional de programmation** que souhaite mettre en œuvre l'IGN en lien avec le CRAIG.

Ce comité de programmation aurait pour objectifs notamment de :

- Favoriser le partage de production
- Favoriser l'intégration dans les référentiels IGN de données produites par d'autres acteurs publics
- Répondre à des besoins particuliers
- Garantir une cohérence entre le niveau régional et le niveau national
- Application réglementaire : ex : Réforme des DT-DICT

Observations

Numérisation du plan cadastral

A la demande de Monsieur René SOUCHON, Frédéric DENEUX précise l'état d'avancement de la numérisation du plan cadastral sur les 4 départements de la région Auvergne.

Sous l'impulsion du Conseil général du Puy de Dôme, le plan cadastral des communes du département du Puy de Dôme a été intégralement numérisé.

Dans le Cantal, la numérisation des plans est actuellement en cours. L'ensemble des intercommunalités se sont engagées dans cette démarche avec notamment le soutien financier du Conseil général.

S'agissant des communes non vectorisées du département de l'Allier un plan de financement est en train d'être finalisé par le CRAIG.

A la date du conseil d'administration les partenaires de l'opération sont :

- Conseil général de l'Allier
- Syndicat Mixte des Eaux de l'Allier
- Syndicat Départemental d'Energie de l'Allier
- SAFER Auvergne
- Fédération Départementale des Chasseurs de l'Allier

Le CRAIG a déposé également une demande de co-financement au titre du FEDER Auvergne.

Le budget global de l'opération est estimé à environ 170 000 € TTC.

La consultation devrait être lancée le 9 avril par le CRAIG.

Concernant le département de la Haute-Loire le CRAIG et le Conseil général de Haute-Loire encouragent les intercommunalités concernées à porter la vectorisation de leurs communes en leur proposant un accompagnement à la rédaction de leur CCTP et demande de co-financement FEDER ou LEADER. 4 ECPI sont actuellement en cours de réflexion sur le sujet.

3.2.1 - Mission INSPIRE

Lors du conseil d'administration du 16 novembre 2012, les membres du GIP ont adopté le principe que le CRAIG assure le pilotage et le suivi des actions à mettre en œuvre pour répondre aux obligations de la

Directive européenne INSPIRE en région Auvergne. A ce titre, il est l'interlocuteur privilégié de l'IGN sur ce dossier.

Pour mémoire, la Directive INSPIRE vise à mettre en commun et améliorer la qualité des différentes données géographiques des Etats membres dans le but de mieux concevoir et mettre en œuvre les politiques communautaires dans les domaines de l'environnement, des transports, de l'énergie et de l'agriculture.

La Directive INSPIRE crée plusieurs obligations :

- la fourniture des données selon des règles de mise en œuvre communes,
- la constitution de catalogues de données,
- l'application de règles d'interopérabilité,
- l'accès gratuit aux métadonnées,
- l'accès aux données pour les acteurs réalisant une mission rentrant dans le cadre d'INSPIRE,
- les services pour permettre ces accès,
- l'existence d'une organisation adaptée pour s'assurer de la bonne mise en œuvre de la directive.

La directive regroupe ces obligations sous le terme de « Infrastructure de données géographiques ».

Afin d'accompagner les services de l'Etat et les collectivités de la région Auvergne il est proposé de recruter un chargé de mission supplémentaire au CRAIG pour une période d'un an (reconductible 3 ans si financement). Concernant la procédure de recrutement 3 formules sont possibles :

- Mise à disposition de personnel de l'un des membres du groupement,
- Détachement d'agents titulaires de l'Etat, des collectivités locales ou établissements publics,
- Recrutement de personnel propre au GIP.

Le coût de cet agent est évalué à 40 k€ / an. Les crédits correspondants ont été inscrits au budget 2013.

Ce chargé de mission aurait pour mission de garantir la bonne mise en œuvre des obligations de la directive par :

- l'administration fonctionnelle du catalogue de données et des services web connexes
- la mise en conformité des données concernées par la Directive
- l'accompagnement des utilisateurs à l'utilisation des services INSPIRE
- le suivi des groupes nationaux pilotés par le MEDDE (GT Métadonnées ; GT Géosource...)

En lien avec l'administrateur du CRAIG, il devra également assurer la bonne articulation entre la plate-forme régionale et la plate-forme nationale portée par l'IGN.

Par ailleurs, il pourrait également suivre pour le CRAIG les problématiques liées à l'ouverture des données publiques « Open Data ». A cet effet, il serait en charge de l'animation du groupe de travail « Open data » souhaité par les membres du GIP lors du dernier conseil d'administration.

Concernant le financement de ce poste une demande au titre du FEDER Auvergne pourrait être sollicitée.

Observations

René SOUCHON confirme la possibilité d'obtenir un co-financement FEDER pour le poste de chargé de mission « INSPIRE – Open data » la première année.

Un dossier de demande sera déposé par le CRAIG auprès du service Europe du Conseil régional d'Auvergne.

3.2.2 - Réforme sur les déclarations de travaux à proximité des réseaux DT-DICT : Proposition de partenariat d'ERDF pour la constitution d'un fond de plan au 1/200

❖ **Cadre réglementaire :**

La loi oblige les exploitants de réseaux à opérer une amélioration significative de la cartographie de leurs réseaux avec un objectif de précision :

- pour les réseaux sensibles* à un intervalle de 40/50 cm (classe A) soit un réseau positionné géographiquement à 10cm.
- pour les réseaux non sensibles à un intervalle de 1,5 m (classe B) soit un réseau positionné géographiquement à 40cm.

(*les réseaux sensibles : gaz, électricité, chaleur, éclairage public...)

Le calendrier fixé par la loi :

- 1er janvier 2019 : obligation de fonds de plans et tracés géoréférencés pour les réseaux sensibles enterrés en unité urbaine
- 1er janvier 2026 : obligation de fonds de plans et tracés géoréférencés pour les réseaux sensibles enterrés hors unité urbaine

Les acteurs publics à travers la gestion des réseaux d'éclairage public, d'eau, d'assainissement, des réseaux de chaleur, etc. doivent se conformer à ces nouvelles règles et cela dans un calendrier relativement court. Les textes incitent également à des pratiques partenariales notamment autour de la question du fond de plan de référence à adopter pour représenter les réseaux.

L'Arrêté du 15 février 2012 pris en application du chapitre IV du titre V du livre V du code de l'environnement relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution précise dans son article 7 :

« Le fond de plan employé est le meilleur lever régulier à grande échelle disponible, établi et mis à jour par l'autorité publique locale compétente en conformité avec les articles L. 127-1 et suivants du Code de l'environnement ; »

❖ **Demande d'ERDF :**

Pour ERDF, en Auvergne, le CRAIG pourrait être « l'autorité publique compétente » ayant pour mission de coordonner la constitution d'un fond de plan au 1:200ème qui réponde aux besoins des exploitants de réseaux (ERDF, GRDF, collectivités, syndicats, lyonnaises des eaux...).

Actuellement, il n'existe aucun fond de plan disponible à l'échelle de la région. Afin de répondre à cette absence de fond de plan il est nécessaire de faire une étude préalable pour évaluer les méthodes et techniques d'acquisition économiquement viables pour réaliser ce référentiel. A cet effet, ERDF va confier une mission d'expertise à l'IGN.

Au regard des conclusions de cette étude, une expérimentation pourrait être lancée sur une zone test.

Si les résultats de l'expérimentation s'avèrent concluants il conviendra alors pour le CRAIG et ERDF d'étudier avec les principaux gestionnaires de réseaux la mise en œuvre d'un partenariat technique et financier pour la constitution et le maintien d'un fond de plan très grande échelle. Cette convention devra établir également la gouvernance adaptée à ce projet.

❖ **Objectif recherché : Mutualisation du fond de plan TGE entre les gestionnaires de réseaux :**

Le projet de partenariat pourrait avoir comme objectif la mise en œuvre d'une organisation qui permettrait de mutualiser les fonds de plan réalisés par les gestionnaires de réseaux notamment en zone rurale (commune de moins de 2 000 hab.).

Cette mutualisation permettrait d'éviter que de multiples acteurs refassent des plans qui existent déjà par la mise à disposition de ces derniers sur une plateforme d'échanges de données.

Les fonds de plan au 1:200ème pourraient se constituer sur la région au fil des chantiers effectués par les différents exécutants de travaux. Le fond de plan uniforme de la région se constituerait ainsi au fil des années pour atteindre les objectifs de la réforme sur les DICT dont le calendrier est précisé en avant-propos (1er janvier 2019 : obligation de fonds de plan et tracés géoréférencés pour les réseaux sensibles enterrés en unité urbaine ; 1er janvier 2026 : obligation de fonds de plan et tracés géoréférencés pour les réseaux sensibles enterrés hors unité urbaine).

A terme les gestionnaires de réseaux pourraient se dégager de la mise à jour du fond de plan à échéance de 10/15 ans.

Observations

Réforme sur les déclarations de travaux à proximité des réseaux DT-DICT : Proposition de partenariat d'ERDF pour la constitution d'un fond de plan au 1/200

Jean-Michel COTTAZ informe de l'intérêt de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac pour cette proposition de partenariat, l'agglomération étant elle-même gestionnaire du réseau d'eau potable et d'assainissement collectif elle est confrontée également à cette problématique.

René SOUCHON souligne le réel intérêt de la proposition d'ERDF.

Les conclusions de l'étude qui serait confiée à IGN conseil pourront être présentées à l'occasion du prochain Conseil d'administration.

3.3 - Groupes de travail

Les groupes de travail ont pour objectif de rassembler différents acteurs autour d'une thématique, d'un métier ou d'un territoire. Ils coopèrent pour analyser en commun leurs besoins en matière d'information géographique afin de produire, d'organiser l'échange et la valorisation des données obtenues.

5 groupes de travail sont actuellement constitués, ils concernent :

- **l'Accessibilité à la forêt** : Ce groupe vise à constituer et entretenir une base géographique sur l'accessibilité des massifs forestiers et favoriser la gestion et la préservation des milieux forestiers.

Participants : ONF, DDT 63, CRPF, IGN, SDIS 63

- **les zones d'activités** : La finalité du groupe vise à organiser la constitution et l'entretien en d'une base de données permettant d'identifier les périmètres des zones d'activités sur la région.

Participants : DDT, DREAL, CEE, CRCI, CG, Agglomérations

- **le foncier** : Cet atelier a pour objectif de favoriser le partage d'expériences dans le domaine du foncier. Il a pour ambition d'être un lieu d'échange de bonnes pratiques. Il doit permettre la co-construction de méthodes d'analyse, d'établir des guides ou des fiches méthodologiques. Il doit également permettre d'assurer une veille législative et technique pour anticiper les besoins à venir.

Participants : Agence d'urbanisme, DDT 03, DDT 63, CAUE, Moulins Communauté, PNR, SAFER, EPF, ARDTA, DRAAF, ADIL, CEE 63...

- **les SDIS d'Auvergne** : Ce groupe de travail a pour objectif le suivi de la convention de partenariat CRAIG / IGN / SDIS pour l'intégration d'éléments de mise à jour de données topographiques des SDIS dans le Référentiel à Grande Echelle (RGE) de l'IGN.

Participants : SDIS d'Auvergne, IGN

- **l'Open Data** : Conformément à la décision du conseil d'administration du CRAIG en date du 16 novembre 2012, un groupe de réflexion va être initié par le CRAIG pour mener une réflexion régionale sur ce sujet.

Participants : A définir

En plus de ces groupes de travail il est proposé **d'initier une réflexion sur la numérisation des documents d'urbanisme et des servitudes d'utilité publique**. Les principaux objectifs étant à terme de normaliser la numérisation de ces documents et en faciliter l'accès aux utilisateurs. Concernant les SUP, centraliser au niveau du CRAIG les données par conventions avec les différents gestionnaires.

Observations

Open Data

Dominique GIRON souligne l'importance de l'Open Data pour les entreprises. Elle préconise d'avoir une réflexion commune sur ce sujet afin de mettre en œuvre une architecture partagée qui pourrait être portée par le CRAIG. Comme décidé lors du précédent conseil d'administration, Frédéric DENEUX informe les membres du groupement qu'un groupe de travail sera initié à l'issue d'une journée d'information que le CRAIG organisera au cours du second semestre.

René SOUCHON questionne le CRAIG sur le volet Open Data du site www.craig.fr (<http://opendata.craig.fr>). Frédéric DENEUX indique que les données libérées en Open Data ne sont pas accessibles via un portail dédié, elles sont cataloguées comme n'importe quelle autre donnée et sont « taggués » « Open Data » pour faciliter la recherche.

Pour le moment, le CRAIG n'a pas communiqué sur l'ouverture des données orthophotographies 2009/2010 et des Modèles Numériques de Terrain. Toutefois des demandes d'entreprises ont déjà été faites auprès du CRAIG pour obtenir ces informations. La dernière entreprise en date, Etamin Studio, basée à Clermont-Ferrand a sollicité le CRAIG pour obtenir les modèles numériques de terrains disponibles sur la chaîne des Puy pour réaliser une application à vocation éducative et touristique pour interpréter le paysage depuis un smartphone.

Jean-Pierre MARCON demande des précisions au CRAIG concernant la gestion de la confidentialité pour les données qui le nécessitent. Frédéric DENEUX précise que la plate-forme est en mesure de gérer différents niveaux de diffusion en fonction du niveau de confidentialité que requiert certaines informations tels que les fichiers fonciers de la Direction Générale des Finances Publiques (Protection par login / mot de passe ; n° de déclaration CNIL du demandeur).

3.4 - Aménagement Numérique du Territoire

Lors du comité de pilotage du CRAIG en date du 21 juillet 2011, il a été confié au CRAIG une mission sur l'aménagement du territoire pour la constitution d'un référentiel de données sur l'ANT. Dans le cadre du projet THD il est proposé de poursuivre cette mission sur la prochaine période 2014-2020 afin d'assurer :

- **le suivi des déploiements du Réseau d'Initiative Publique (RIP)**
En lien avec la structure porteuse, suivre les déploiements du RIP par la récupération du candidat retenu des infrastructures (1^{ère} phase du RIP jusqu'en 2016 et 2020 pour la tranche conditionnelle si elle est affermie).
- **Le suivi des déploiements d'ORANGE dans les zones AMII**

Conformément à la convention signée entre ORANGE, l'Etat, le Conseil régional d'Auvergne, les Conseils généraux, les agglomérations et les villes de Saint-Flour et de Riom, le CRAIG mettra en place un outil de suivi des déploiements de l'opérateur sur les territoires concernés.

Par ailleurs, il pourrait être proposé **d'engager une réflexion sur la téléphonie mobile (couverture 3G / 4G, Zones blanches)**.

Observations

Concernant le point sur la téléphonie mobile, René SOUCHON précise que les données de couverture évoluent constamment et qu'il est particulièrement difficile d'obtenir les informations auprès des opérateurs.

Sébastien GAILLAC propose de se rapprocher du CETE et de la DATAR pour obtenir les mêmes éléments dont nous disposons sur la couverture internet fixe.

François TEPPAZ-MISSON précise que cet axe de réflexion est complémentaire au projet THD pour accélérer le déploiement de la 4G sur le territoire.

3.5 - Infrastructure de Données Spatiales

Concernant l'infrastructure technique du CRAIG il est **proposé de poursuivre les actions engagées afin de répondre notamment aux obligations de la Directive INSPIRE**.

Observations

Chantal MERCIER précise que la mise en ligne d'un service web de consultation du cadastre est très importante pour les communes et intercommunalités.

Il est précisé que pour ce genre d'application un accès haut-débit apparaît comme suffisant pour la consultation de ces informations.

Patrick DEGRANGE demande au CRAIG s'il est envisageable que le CRAIG puisse apporter son soutien à la communauté d'agglomération de Moulins dans le cadre de son projet de refonte de son SIG. Le CRAIG confirme cette possibilité. Le CCTP du projet sera adressé au CRAIG pour relecture.

3.6 - Animation

Le CRAIG a pour vocation de favoriser la circulation de l'information entre les acteurs publics de la région Auvergne. A cet effet, le CRAIG assure une animation permanente du réseau d'acteurs intéressés par le domaine de la géomatique en organisant des journées d'information et des sessions de formation. Il est proposé de poursuivre cette mission.

Observations

René SOUCHON propose pour que l'information puisse descendre jusqu'au niveau des communes que le CRAIG puisse s'appuyer sur les conseils généraux. L'ensemble des représentants des conseils généraux présents sont favorables à cette proposition.

Décision proposée :

- 1. Approuver les propositions d'actions précitées pour la période 2014-2020**

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration.

4 - Convention de partenariat CRAIG / ERDF pour la rediffusion des données moyenne et basse tension

Dans le cadre de la conception du réseau à Très Haut Débit, René Souchon, Président de la Région Auvergne et M. Hugueny, Directeur interrégional ERDF, ont signé début 2012 un accord de partenariat permettant aux candidats retenus par la Région pour le dialogue compétitif de disposer des données cartographiques du réseau électrique d'Auvergne à savoir plus de 54 000 km de réseau moyenne et basse tension.

Afin de diffuser plus largement ces données, le CRAIG s'est rapproché d'ERDF pour étudier selon quelles modalités le CRAIG pourrait rediffuser ces données aux collectivités et services de l'Etat, au titulaire du PPP THD une fois retenu et plus largement aux prestataires des collectivités et services de l'Etat.

Décisions proposées :

- 1. Approuver les modalités de la convention, telle que celle-ci figure en annexe 3 du présent rapport**
- 2. Autoriser le Président du GIP à signer la convention telle que celle-ci figure en annexe 3 du présent rapport**

Les propositions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité par le Conseil d'Administration.

5 - Convention de mise à disposition des informations relatives aux travaux délibérés d'ERDF en Auvergne pour le déploiement du Très Haut Débit

L'instance de concertation régionale travaillant à l'établissement d'un réseau de communications électroniques à Très Haut Débit (portée par le Conseil Régional) a confié la maîtrise d'œuvre de la prise en compte de l'article L.49 du Code des Postes et Communications Electroniques au CRAIG.

Dans ce cadre, le CRAIG a mis en place un site internet, TAPIR, pour la déclaration des travaux sur les infrastructures de réseaux. Cet outil permet de répondre aux obligations de la loi relative à la lutte contre la fracture numérique qui incite à la mutualisation des opérations sur les réseaux afin de limiter les dépenses publiques et privées.

En effet, sachant que 80% du coût de la création d'un réseau numérique sont liés aux travaux de génie civil, le but poursuivi est de mettre ces données à disposition des Opérateurs afin que ceux-ci observent la possibilité de mutualiser une partie de ces travaux.

Le site est accessible à l'adresse suivante : <http://tapir.craig.fr/>

Afin d'alimenter le site, le CRAIG s'est rapproché d'ERDF pour convenir des modalités de communication, par ERDF au CRAIG, des informations générales relatives à ses travaux délibérés.

La convention inscrit dans les faits une expérimentation menée depuis un an entre ERDF et le Centre Régional Auvergnat d'Information Géographique.

Décisions proposées :

- 1. Approuver les modalités de la convention, telle que celle-ci figure en annexe 4 du présent rapport**
- 2. Autoriser le Président du GIP à signer la convention telle que celle-ci figure en annexe 4 du présent rapport**

Les propositions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité par le Conseil d'Administration.

6 - Point financier

6.1 – Présentation du compte-financier 2012 du GIP CRAIG

Cf. Compte-financier de l'exercice 2012 en annexe du présent rapport

Cf. Rapport de l'agent comptable en annexe du présent rapport

Décision proposée :

1. Approuver le compte-financier de l'exercice 2012 (annexe 5 du présent rapport)

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration.

6.2 - Décisions modificatives

Sans objet

6.3 - Financement du GIP 2014 – 2020

Les modalités de participation des membres lors de la constitution initiale du groupement sont définies à l'article 7 de la convention constitutive. Tout nouveau membre devra conclure avec le GIP une convention financière définissant sa participation au dit groupement.

Sur la participation financière des différents partenaires, la répartition est la suivante :

Partenaires	Montants annuel en euros
Etat	100 000
Conseil régional	100 000
Conseils généraux	14 000
Agglomération de Montluçon	9 451
Agglomération de Moulins	8 488
Agglomération de Vichy Val d'Allier	11 645
Agglomération du Puy-en-Velay	9 116
Agglomération d'Aurillac	8 569
Agglomération de Clermont-Ferrand	14 000
Institut Géographique National	15 000

Les conventions arrivent à leur terme en 2014. Concernant les collectivités territoriales et l'IGN le dernier paiement interviendra donc en 2014. Concernant l'Etat bien qu'ayant signé la convention-cadre prévoyant le financement du CRAIG jusqu'en 2014, une interrogation subsiste concernant le versement effectif de la subvention au titre du FNADT prévu pour le CRAIG. La participation de l'Etat devant s'arrêter initialement en 2013 comme prévu dans le cadre du CPER.

Pour la période 2014-2020, compte-tenu notamment des investissements importants en matière d'acquisition de données il est proposé de revoir la participation financière des membres du groupement. Cette nouvelle répartition pourrait être validée lors du prochain conseil d'administration.

Toutefois, si un des membres venait à se désengager ou si le budget du CRAIG ne peut évoluer, le plan d'actions du groupement sur la période 2014-2020 devra être adapté en conséquence.

Afin de simplifier les choses d'un point de vue administratif il pourrait proposer d'inscrire les participations des membres du GIP dans un partenariat global.

Par ailleurs, pour mener les différentes acquisitions de données il conviendra de **s'assurer que le CRAIG puisse bénéficier de co-financement de l'Europe soit au titre du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) soit au titre du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER)**. Concernant le FEADER, il pourrait par exemple être sollicité pour la constitution des orthophotographies qui servent de support pour les dossiers de déclaration PAC ou encore les actions du CRAIG en faveur de la filière forestière.

Observations

Pour la période 2014-2020, René SOUCHON demande à Pierre RICARD si la contribution de l'Etat au GIP pourra être maintenue. Sur 2014, Pierre RICARD évoque l'éventualité de pouvoir prolonger pour 1 an le financement du GIP au titre du FNADT.

Les conventions établies avec les autres membres du GIP arrivant à leur terme fin 2014 (conventions de la CABA et la CAPV en cours de renouvellement), le prochain conseil d'administration devra être l'occasion de réfléchir au financement du groupement au-delà de 2014 au regard du plan d'actions adopté ce jour.

Annie LAMETERY indique que le plan d'actions présenté au cours du conseil d'administration est très ambitieux et qu'il conviendra pour les membres du groupement de trouver les moyens nécessaires pour financer les différentes actions.

René SOUCHON précise qu'il évoquera ce point à l'occasion de sa prochaine rencontre avec le Préfet de région.

Compte tenu de l'expérience acquise dans le cadre du partenariat relatif au SDTAN, la mise en œuvre d'un partenariat global pour pérenniser les actions du CRAIG sur la période 2015-2020 devrait être facilitée.

Yves BRETONNET indique que l'IGN en 2012 a eu un exercice déficitaire. Une des conséquences immédiates est que les vols hautes résolutions ont été suspendus sur les agglomérations sauf en Auvergne. Il précise par ailleurs que le prochain contrat d'objectifs de l'IGN sera signé avec l'Etat au mois d'octobre prochain. N'ayant pas reçu d'éléments avant le conseil d'administration il précise que pour ce point de l'ordre du jour l'IGN s'abstiendra pour le vote.

Décisions proposées :

- 1. Approuver le principe d'un partenariat financier pour la période 2014-2020 sur la base d'un partenariat à établir entre les services de l'Etat, les collectivités et l'IGN**
- 2. Approuver le principe d'une inscription des actions du CRAIG dans les dispositifs FEDER et FEADER**

Compte-tenu de l'abstention de l'IGN, les propositions mises aux voix sont adoptées à 86 voix (100 possibles) par le Conseil d'Administration.

7 - Evolution des statuts du GIP

La loi n°2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit a abrogé toutes les dispositions législatives qui autorisaient la création de catégories particulières de Groupement d'Intérêt Public.

Ces dispositions n'ont plus lieu d'être puisque le chapitre II de la loi a pour objectif d'offrir un cadre législatif général. En fixant ce cadre unique, la loi offre une base légale à tous les GIP qui ont été créés en application de lois particulières.

Les principaux changements sont :

- Les GIP peuvent désormais être constitués pour une durée illimitée
- Le GIP peut avoir des agents mis à disposition relevant de personnes morales de droit public non membre du GIP

- Le recrutement pour une durée indéterminée est autorisé par le recours au code du travail ou à un régime de droit public
- Le GIP « local » est déterminé par la proportion de la participation de l'Etat ou une structure soumise au contrôle économique et financier de l'Etat ou au contrôle budgétaire de l'Etat (moins de 50% des voix)

Observations

Le nouveau projet de convention constitutive du GIP sera présenté lors du prochain Conseil d'administration.

Il intégrera les nouvelles dispositions des décrets :

- décret n°2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public, qui rénovent et harmonisent le statut de GIP,
- décret n°2013-292 du 5 avril 2013 relatif au régime du personnel dans les GIP.

Décision proposée :

1. **Approuver les modifications à apporter à la convention constitutive.**

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration.

8 - Questions diverses

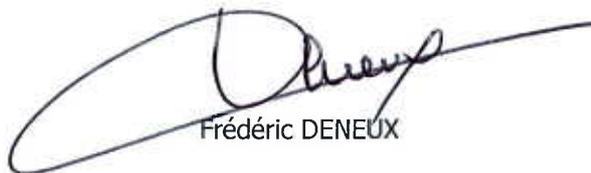
Aucune

Pour le Président du GIP et par délégation
Le Directeur Général des Services
du Conseil régional d'Auvergne



Jean-Michel BOSSARD

Le secrétaire de séance



Frédéric DENEUX

ANNEXES

- Annexe 1 : Rapport d'activités 2012
- Annexe 2 : Plan d'actions 2014-2020 (version intermédiaire)
- Annexe 3 : Convention de partenariat CRAIG / ERDF pour la rediffusion des données moyenne et basse tension
- Annexe 4 : Convention de mise à disposition des informations relatives aux travaux délibérés d'ERDF en Auvergne pour le déploiement du Très Haut Débit
- Annexe 5 : Compte-financier de l'exercice 2012
- Annexe 6 : Rapport de l'agent comptable